

RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION
de la Société Cynologique Suisse SCS
pour les sports
AGILITY | MOBILITÉ | OBEDIENCE

RÈGLEMENT
Championnats internationaux d'agility

valable à partir du 01.01.2025

TABLE DES MATIÈRES

1	Introduction.....	4
2	Championnat du monde de la FCI	4
2.1	Sélection CM Suisse	4
2.2	Conditions de participation à la sélection de la Coupe du monde	4
2.3	Inscription, frais d'inscription et frais de sélection pour les championnats du monde.....	4
2.4	Compétitions de qualification.....	5
2.4.1	Qualifikationswettbewerb	5
2.4.1	Numéros de départ et ordre de départ	5
2.4.2	Visite du parcours	6
2.4.3	Attribution des points	6
2.4.4	Classement final des qualifications	7
2.5	Réunions finales	7
2.5.1	Droit de participation aux meetings finaux.....	7
2.5.2	Compétitions finales	7
2.5.3	Numéros de départ et ordre de départ	8
2.5.4	Visite du parcours	8
2.5.5	Attribution des points	8
2.5.6	Classement final de la finale.....	9
2.6	Taille et composition de l'équipe nationale.....	10
2.6.1	Équipes de réserve jusqu'en 2022	10
2.6.2	Équipes de réserve.....	10
2.7	Engagement des membres de l'équipe nationale	10
2.7.1	Obligations des membres de l'équipe nationale.....	10
2.7.2	Financement de la participation à la Coupe du monde	10
2.7.3	Obligations de la direction de l'équipe nationale, des juges et des juges-arbitres.....	11
3	Open européen (EO).....	11
3.1	Conditions de participation à la sélection de l'EO Tournoi final	11
3.1.1	Inscription, frais d'inscription et frais de sélection EO	11
3.2	Participants à la finale de l'EO.....	12
3.2.1	Critères de sélection	12
3.2.2	Taille de l'équipe	12
3.2.3	Financement de la participation à l'EO	12
3.3	Participants au classement par nation	12
4	Championnat du monde Junior Open Agility (JOAWC).....	12
4.1	Éligibilité JOAWC.....	12
4.2	Procédure de sélection (éventuellement manifestations de qualification)	13
4.3	Inscription / Enregistrement / Frais d'inscription	13
4.4	Taille de l'équipe	13
4.5	Généralités	14

4.6	Financement de la participation au JOAWC	14
5	Senior Open Agility world Championship.....	14
5.1	Éligibilité SOAWC	14
5.2	Procédure de sélection (éventuellement manifestations de qualification)	14
5.3	Inscription / Enregistrement / Frais d'inscription.....	14
5.4	Taille de l'équipe	14
5.5	Généralités	14
5.6	Financement de la participation à la SOAWC	14
6	Approbation et entrée en vigueur	15

Remarque sur la formulation neutre en termes de genre

Pour des raisons de lisibilité, nous renonçons à une différenciation neutre en termes de genre. Les termes correspondants s'appliquent en principe à tous les sexes, dans un souci d'égalité de traitement.

1 INTRODUCTION

Ce règlement contient les dispositions **supplémentaires** ~~fondamentales~~ pour les championnats internationaux d'agility et leurs qualifications. **La base des dispositions pour ces championnats et leurs qualifications est définie par les règlements FCI correspondants. Toutes les qualifications pour les championnats internationaux sont effectuées selon le règlement FCI du championnat concerné et non selon le règlement CH.**

Sur la base d'habilitations expresses contenues dans le présent règlement, la CTAMO peut édicter d'autres dispositions sous forme de directives contraignantes.

~~La CTAMO édicte en outre des cahiers des charges spécifiques pour les organisateurs de compétitions d'agility et les titulaires de fonctions attribuées.~~

Sont autorisés à participer les sportifs qui

a) **Citoyenneté suisse ou liechtensteinoise**

ou

b) **Domicile fixe en Suisse ou au Liechtenstein et sont membres d'une section locale de la SCS ou d'un club de race de la SCS.**

2 CHAMPIONNAT DU MONDE DE LA FCI

Les conditions de participation et le déroulement des Championnats du Monde (CM) de la FCI sont définis dans le Règlement d'Agility de la FCI.

La CTAMO est responsable des intérêts de l'équipe nationale.

2.1 Sélection CM Suisse

La sélection pour le championnat du monde est divisée en deux phases :

Qualification : ouverte à toutes les équipes correctement inscrites ou inscrites tardivement

Finale : ouverte aux ~~100~~ meilleures équipes de la qualification. **Le nombre est défini dans la directive "Qualification pour le championnat du monde FCI Agility".**

Tous les juges et juges-arbitres sont désignés par la CTAMOCTAMO.

2.2 Conditions de participation à la sélection de la Coupe du monde

~~Sont autorisés à participer les sportifs domiciliés en Suisse ou au Liechtenstein et qui sont membres d'une section locale de la SCS ou d'un club de race de la SCS. Le chien conduit doit disposer d'un pedigree reconnu par la FCI ou de papiers suffisants pour une inscription dans l'annexe du LOS, être inscrit au LOS / annexe depuis au moins 6 mois au moment du championnat du monde et être autorisé à prendre le départ dans la classe ~~nationale~~ la plus élevée de sa catégorie au moment des courses de qualification.~~

~~Seules les équipes inscrites (chien et athlète) peuvent participer.~~

Il n'est pas possible de changer de conducteur de chien après la première manche de qualification.

2.3 Inscription, frais d'inscription et frais de sélection pour les championnats du monde

Les personnes autorisées à participer doivent s'inscrire en tant qu'équipe auprès de la CTAMO dans le délai (date limite) et la forme fixée par la CTAMO afin d'être prises en compte dans le classement.

Les équipes qui remplissent encore les conditions de participation avant le ~~2e week-end de qualification~~ **3e jour de qualification** peuvent s'inscrire ultérieurement.

Les frais d'inscription pour les qualifications et la finale sont fixés par la CTAMO et publiés en même temps que les conditions d'inscription. Pour la participation à la sélection des championnats du monde, une taxe unique doit être versée à la CTAMO. Cette taxe est fixée par la CTAMO et sert à couvrir les dépenses spéciales liées à la sélection pour les championnats du monde. Un éventuel excédent sera versé à l'équipe nationale, une perte sera supportée par la CTAMO.

~~Les meetings de qualification et de finale doivent avoir lieu dans une salle avec un sol approprié.~~

~~Tous les juges et juges-arbitres sont désignés par la CTAMO.~~

~~Dans des situations exceptionnelles pendant les meetings de qualification et de finale, le juge, le Juge-Arbitre et le Président du jury décident ensemble de la marche à suivre.~~

2.4 Compétitions de qualification

Quatre meetings de qualification seront organisés, avec un concours d'agility et un concours de jumping **par jour**. ~~Elles se déroulent dans le cadre de compétitions de deux jours sur deux week-ends (une compétition d'agility et une compétition de jumping par jour).~~

2.4.1 Qualifikationswettbewerbe

~~Dans les épreuves de qualification, les équipes qui ne participent pas aux qualifications peuvent également être autorisées à prendre le départ.~~

~~Les équipes qui ne participent pas aux qualifications pour le championnat du monde ou qui ne se sont pas inscrites auprès de la CTAMO dans les délais et les formes prescrites seront retirées des classements pertinents pour le classement des qualifications et ne recevront aucun point. La CTAMO met à la disposition de l'organisateur la liste des équipes admises à la qualification.~~

~~Pour les épreuves qualificatives d'agility et de jumping, l'organisateur doit établir des classements séparés (en plus des classements comprenant tous les partants), qui ne contiennent que les équipes admises à la qualification. Si les grilles de départ sont identiques, un seul classement suffit.~~

2.4.1 Numéros de départ et ordre de départ

L'attribution des numéros de départ **pour la première épreuve** se fait de manière aléatoire. **Si un conducteur prend le départ avec plusieurs chiens dans la même catégorie, il doit respecter, si possible, un écart d'au moins vingt numéros de départ entre les chiens concernés.**

Pour toutes les autres épreuves, la liste de départ correspond au classement général inversé. La période de récupération pour les conducteurs ayant plusieurs chiens dans la même catégorie est d'au moins deux minutes.

L'ordre de départ doit être impérativement respecté lors des manches de qualification et imposé par l'organisateur. Si un participant se présente en retard au départ, il est automatiquement considéré comme disqualifié, sans intervention explicite du juge.

~~Si un conducteur prend le départ avec plusieurs chiens dans la même catégorie, un écart d'au moins dix numéros de départ doit être respecté entre les chiens correspondants.~~

~~Si un conducteur prend le départ avec plusieurs chiens dans différentes catégories, c'est le Juge-Arbitre qui décide de l'ordre de départ en cas de chevauchement des temps.~~

Le numéro de dossard du concurrent actuellement en course doit être clairement visible pour tous les participants et les spectateurs.

~~Une subdivision préalable (et une numérotation) en sous-groupes avec ou sans participation aux manches de qualification ou en cas de grands champs de départ est expressément autorisée et aide à structurer clairement les champs de départ et les visites de parcours.~~

2.4.2 Visite du parcours

~~L'horaire doit être conçu de manière à ce que tous les partants effectuent d'abord la reconnaissance du parcours (par groupe) avant que le premier chien n'effectue le parcours. Cela permet de garantir une égalité des chances maximale.~~

La visite du parcours ("briefing") n'est autorisée qu'aux conducteurs/conductrices de chiens du groupe concerné et ne doit pas être assistée par des tiers dans le ring.

2.4.3 Attribution des points

Attribution de points pour la qualification à la Coupe du monde 2022

~~Pour chaque manche de qualification, les rangs sont convertis en points, mais seuls les résultats jusqu'à un maximum de 5,99 points de fautes totales sont pris en compte. La manche de qualification d'agility et le jumping sont évalués de la même manière.~~

~~Les classements suivants donnent droit à des points par catégorie et par manche :~~

~~Large Rang 1-30~~

~~Moyen Rang 1-10~~

~~Small Rang 1-10~~

Large		Large		Small & Medium	
Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1	100	16	20	1	50
2	90	17	18	2	40
3	80	18	16	3	30
4	70	19	14	4	25
5	65	20	12	5	20
6	60	21	10	6	15
7	55	22	9	7	10
8	50	23	8	8	8
9	45	24	7	9	4
10	40	25	6	10	2
11	36	26	5		
12	32	27	4		
13	28	28	3		
14	24	29	2		
15	22	30	1		

~~De plus, un classement combiné de la course de qualification d'agility et du jumping est effectué pour chaque catégorie par jour de qualification. La clé de répartition des points est la même que pour les courses individuelles. Les résultats du combiné sont pris en compte pour l'attribution des points jusqu'à un maximum de 5,99 points de pénalité.~~

~~Les deux classements individuels et le classement combiné sont réunis en un seul classement journalier ; les points de la manche de qualification d'agility, du jumping et du classement combiné sont additionnés.~~

Attribution de points pour la qualification à la Coupe du monde 2023 et 2024

La CTAMO édicte dans la directive "Qualification pour le championnat du monde d'agility de la FCI" la clé pour l'attribution de points

2.4.4 Classement final des qualifications

Pour chaque équipe, tous les points obtenus dans les classements journaliers sont additionnés pour obtenir un total de points et le classement final de qualification par catégorie est établi sur cette base.

Si le nombre total de points est identique, les critères suivants s'appliquent :

- a) nombre plus élevé de cycles de zéro défaut
- b) nombre plus élevé de rangs 1^{er} en agility ou en jumping
- c) nombre **plus élevé supérieur** de rang 2^{eme} en agility ou en jumping etc. jusqu'au nombre supérieur de rang final donnant droit à des points en agility et/ou en jumping

Par catégorie, les deux équipes les mieux placées au classement final de qualification sont sélectionnées pour l'équipe nationale et ont une place fixe pour les manches par équipe aux championnats du monde.

2.5 Réunions finales

Deux meetings finaux sont organisés **sur deux jours**. ~~Elles se déroulent dans le cadre d'un meeting de deux jours sur un week-end~~, avec un total de trois épreuves d'agility et trois épreuves de jumping ~~par week-end~~, avec trois manches par jour.

2.5.1 Droit de participation aux meetings finaux

~~Conditions de participation au meeting final Qualification pour les championnats du monde jusqu'en 2022~~

~~Les 100 meilleures équipes du classement final des qualifications sont autorisées à participer aux deux meetings finaux. La répartition dans les catégories est la suivante~~

~~60-Large~~

~~20-Moyen~~

~~20-Petit~~

~~Si une équipe renonce, l'équipe suivante du classement final de qualification prend sa place.~~

~~Conditions de participation au meeting final Qualification pour les championnats du monde à partir de 2023~~

La CTAMO définit dans la directive "Qualification pour le championnat du monde d'agility de la FCI" le droit de participation au meeting final.

2.5.2 Compétitions finales

Ces concours sont organisés :

Samedi Jour 1

- Jumping 1
- Agility 1
- Jumping 2

Dimanche Jour 2

- Agility 2
- Jumping 3
- Agility 3

En outre, trois classements combinés sont calculés.

La première course d'agility et la première course de jumping de chaque jour sont considérées comme des courses "officielles" et sont inscrites dans le carnet de performances. Les autres manches et classements ne sont pas inscrits.

2.5.3 Numéros de départ et ordre de départ

L'attribution des numéros de départ pour la première épreuve se fait de manière aléatoire. Si un conducteur prend le départ avec plusieurs chiens dans la même catégorie, il doit respecter, si possible, un écart d'au moins vingt numéros de départ entre les chiens concernés.

Pour toutes les autres épreuves, la liste de départ correspond au classement général inversé. La période de récupération pour les conducteurs ayant plusieurs chiens dans la même catégorie est d'au moins deux minutes.

~~L'attribution des numéros de dossard se fait de manière aléatoire.~~

L'ordre de départ doit être impérativement respecté et imposé par l'organisateur. Si un participant se présente en retard au départ, il est automatiquement considéré comme disqualifié, sans intervention explicite du juge.

Si un conducteur prend le départ avec plusieurs chiens dans la même catégorie, un écart d'au moins dix numéros de départ doit être respecté entre les chiens correspondants.

~~Si un conducteur prend le départ avec plusieurs chiens dans différentes catégories, c'est le Juge-Arbitre qui décide de l'ordre de départ en cas de chevauchement des temps.~~

Le numéro de dossard du concurrent en cours de course doit être clairement visible pour tous les concurrents et les spectateurs.~~L'organisateur doit mettre des numéros de dossard à la disposition des concurrents.~~

2.5.4 Visite du parcours

~~L'horaire doit être conçu de manière à ce que tous les partants effectuent d'abord la reconnaissance du parcours (par groupe) avant que le premier chien n'effectue le parcours. Cela permet de garantir une égalité des chances maximale.~~

La visite du parcours ("briefing") n'est autorisée qu'aux conducteurs/conductrices de chiens du groupe concerné et ne doit pas être assistée par des tiers dans le ring.

2.5.5 Attribution des points

~~Attribution de points pour la qualification à la Coupe du monde jusqu'en 2022~~

~~Pour chaque manche de la finale, les rangs sont convertis en points, seuls les résultats sans dépassement de temps étant pris en compte. L'agility et le jumping sont évalués de la même manière.~~

~~Les classements suivants donnent droit à des points par catégorie et par manche :~~

~~LargeRang 1-15~~

~~MoyenRang 1-5~~

~~SmallRang 1-5~~

~~De plus, un classement combiné des courses d'agility et de jumping est établi pour chaque catégorie. Trois classements combinés sont calculés à partir des résultats de la course d'agilité 1 et de la course de jumping 1, de la course d'agilité 2 et de la course de jumping 2 ainsi que de la course d'agilité 3 et de la course de jumping 3. Pour l'attribution des points, seuls les résultats combinés sans temps supplémentaire dans les deux manches à évaluer sont pris en compte. La clé de répartition des points est la même que pour les courses individuelles, mais elle n'est pondérée qu'à 25%. Les points sont calculés avec deux décimales. Exemple : une deuxième place dans la catégorie Small donne $35 \text{ points} \times 25\% = 8,75 \text{ points}$.~~

Large		
	Agility & Jumping	Combinaison
Rang	Points	Points
1	100	25.00
2	80	20.00
3	60	15.00
4	50	12.50
5	40	10.00
6	30	7.50
7	25	6.25
8	20	5.00
9	15	3.75
10	10	2.50
11	8	2.00
12	6	1.50
13	4	1.00
14	2	0.50
15	1	0.25

Small & Medium		
	Agility & Jumping	Combinaison
Rang	Points	Points
1	50	12.50
2	35	8.75
3	20	5.00
4	10	2.50
5	5	1.25
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

~~Attribution de points pour la qualification à la Coupe du monde à partir de 2023~~

La CTAMO définit dans la directive "Qualification pour le championnat du monde d'agility de la FCI" la clé pour l'attribution des points Final

2.5.6 Classement final de la finale

Pour chaque équipe, tous les points obtenus dans les classements par points sont additionnés pour obtenir un total de points et le classement final de la finale par catégorie est établi sur cette base.

Si le nombre total de points est identique, les critères suivants s'appliquent :

- a) nombre plus élevé de 1er rangs en agility ou en jumping
- b) nombre plus élevé ~~supérieur~~ de 2eme rang en agility ou en jumping etc. jusqu'au nombre supérieur de rang final donnant droit à des points en agility et/ou en jumping
- c) total plus élevé des points obtenus lors de la phase de qualification
- d) le tirage au sort

Les équipes les mieux placées au classement final de la finale sont sélectionnées pour l'équipe nationale et ont une place fixe pour les manches individuelles des championnats du monde.

~~Verteilung auf die Kategorien für die WM 2022~~

~~5-Large~~

~~2-Medium~~

~~2-Small~~

~~Die zwei bestplatzierten Teams pro Kategorie starten zudem an den Mannschaftsläufen der WM. Ist ein Team bereits via die Schlussrangliste Qualifikation selektioniert, so rückt für die Mannschaftsläufe an der WM das nächstplatzierte mögliche Team der Schlussrangliste Final seiner Kategorie nach.~~

~~Verteilung auf die Kategorien für die WM ab 2023~~

La CTAMO définit dans la directive "Qualification pour les championnats du monde d'agility de la FCI" la répartition entre les différentes catégories.

2.6 Taille et composition de l'équipe nationale

Un conducteur de chien peut participer au championnat du monde avec deux chiens au maximum, quelle que soit la catégorie, à condition qu'il ait rempli les critères.

Si un conducteur de chien se qualifie avec plus de deux chiens, la direction de l'équipe nationale d'agility décide, en accord avec le conducteur de chien, avec quel chien il participera et où.

Pour le chien non sélectionné, c'est l'équipe **suivante** du classement final correspondant dans lequel ce chien s'est qualifié qui prend sa place. Si le chien s'est qualifié directement dans les deux classements finaux (qualification et finale) pour la participation aux manches par équipe et aux manches individuelles, c'est l'équipe suivante **possible** du classement final de sa catégorie qui prend sa place.

La décision doit être prise avant l'annonce de l'équipe nationale.

Chaque nomination se fait strictement en fonction du classement. Le nombre maximum d'équipes pouvant être présentées dans la même catégorie est déterminé par le règlement FCI Agility. Le nombre effectif de membres de l'équipe nationale est déterminé par la CTAMO au moment de l'ouverture des inscriptions pour les qualifications.

~~2.6.1 Équipes de réserve jusqu'en 2022~~

~~Les équipes Small et Medium classées troisièmes au classement final des qualifications sont sélectionnées comme équipes de réserve pour les manches par équipes et participent au programme de préparation de l'équipe nationale. Ces équipes n'ont toutefois droit à un départ qu'en cas de défaillance d'une équipe sélectionnée pour les manches par équipes.~~

2.6.2 Équipes de réserve

La CTAMO définit dans la directive "Qualification pour le championnat du monde d'agility de la FCI" la méthode de désignation des équipes de réserve.

2.7 Engagement des membres de l'équipe nationale

L'engagement d'un champion du monde individuel suisse en titre est défini dans le règlement de la FCI et est repris. Pour la compétition par équipe, il est soumis aux mêmes conditions que les autres membres de l'équipe nationale.

2.7.1 Obligations des membres de l'équipe nationale

Les membres de l'équipe nationale représentent la CTAMO, la SCS et le sport suisse d'agility lors des championnats internationaux. Ils s'engagent à se comporter à tous égards comme des sportifs et des membres d'équipe loyaux.

La CTAMO définit dans la directive "Qualification pour le championnat du monde d'agility de la FCI" les obligations de l'équipe nationale et les éventuelles conséquences en cas de non-respect de ces obligations.

~~Les membres de l'équipe nationale représentent la CTAMO, la SCS et le sport suisse d'agility lors des championnats internationaux. Ils s'engagent à se comporter à tous égards comme des sportifs et des membres d'équipe loyaux et à participer aux dates de préparation de l'équipe nationale fixées par l'entraîneur national. L'entraîneur national peut inviter d'autres équipes aux dates de préparation.~~

2.7.2 Financement de la participation à la Coupe du monde

Les frais de participation aux championnats du monde sont financés par les francs suisses des championnats du monde, la part des frais d'enregistrement "qualification pour les championnats

~~du monde" et les contributions des sponsors. Les éventuels frais supplémentaires sont pris en charge par la CTAMO. La CTAMO peut renoncer à une participation aux frais par équipe.~~

~~Sur demande du coach de l'équipe nationale, un membre peut être exclu de l'équipe nationale par décision majoritaire de la CTAMO.~~

~~Les raisons de cette situation sont notamment les suivantes~~

- ~~a) perturbation grave de la bonne entente au sein de l'équipe nationale~~
- ~~b) atteinte à la réputation ou aux intérêts de l'équipe nationale et de ses sponsors~~
- ~~c) comportement inconvenant en tant que représentant de l'équipe nationale suisse d'agility~~
- ~~d) violation répétée des obligations en tant que membre de l'équipe nationale~~

~~Cette liste n'est pas exhaustive. Cependant, une exclusion n'est expressément possible qu'en raison de manquements graves de la part du maître ou du chien.~~

2.7.3 Obligations de la direction de l'équipe nationale, des juges et des juges-arbitres

~~Ceux-ci sont réglés par la CTAMO dans des cahiers des charges / conventions séparés.~~

~~Les organisateurs d'épreuves d'agility et d'obédience sont tenus de verser à la CTAMO ce que l'on appelle le "franc CM".~~

~~Il est fixé et publié chaque année par la CTAMO à l'occasion de l'établissement du budget.~~

~~Le franc des championnats du monde doit être utilisé par la CTAMO pour la participation aux championnats du monde d'agility et d'obédience afin de réduire les coûts pour les membres des équipes nationales respectives.~~

~~Il est de la compétence de la CTAMO de procéder à la répartition des fonds entre les domaines de l'agility et de l'obédience.~~

~~La facturation est effectuée par la CTAMO à l'organisateur.~~

3 OPEN EUROPÉEN (EO)

3.1 Conditions de participation à la sélection de l'EO **Tournoi final**

~~Sont autorisés à participer les conducteurs de chiens qui, au moment de l'EO, ont leur domicile fixe en Suisse ou au Liechtenstein et sont membres d'une section locale de la SCS ou d'un club de race de la SCS. Le chien conduit (avec ou sans papiers) doit être autorisé à concourir dans la classe 2 ou 3 de sa catégorie au moment de la période d'inscription aux épreuves qualificatives de l'EO.~~

~~Une promotion ou une réintégration après la clôture des inscriptions ne donne pas droit à une inscription tardive.~~

~~Comme les participants du Liechtenstein sont affiliés à la SCS, les mêmes droits et obligations s'appliquent à eux.~~

~~Seules les équipes inscrites (chien et maître-chien) peuvent participer. Il n'est pas possible de changer de conducteur de chien après une première manche de qualification.~~

3.1.1 Inscription, frais d'inscription et frais de sélection EO

~~Les personnes autorisées à participer doivent s'inscrire par écrit en tant qu'équipe (chien et conducteur) auprès de la CTAMO (secrétariat ou bureau d'inscription compétent) dans l'année du championnat, dans le délai (date limite) et la forme fixés par la CTAMO, afin d'être admises au classement. **Les**~~

personnes autorisées à participer doivent s'inscrire en tant qu'équipe auprès de la CTAMO dans le délai (jour de référence) et la forme fixés par la CTAMO afin d'être admises au classement.

Les frais d'inscription pour la qualification sont fixés par la CTAMO et publiés en même temps que les conditions d'inscription. Pour la participation à la sélection EO, une taxe unique doit être versée à la CTAMO. Cette taxe est fixée par la CTAMO et sert à couvrir les dépenses particulières liées à la sélection EO.

~~Une promotion ou une réintégration après la clôture des inscriptions ne donne pas droit à une inscription tardive.~~

3.2 Participants à la finale de l'EO

Chaque nomination se fait strictement en fonction du classement. Le nombre maximum d'équipes pouvant être présentées dans la même catégorie est déterminé par le règlement de l'OT de la FCI. Le nombre effectif de membres de l'équipe nationale est déterminé par la CTAMO au moment de l'ouverture des inscriptions pour les qualifications.

~~Un conducteur de chien peut participer à la finale de l'EO avec deux chiens au maximum, quelle que soit la catégorie, pour autant qu'il ait rempli les critères.~~

3.2.1 Critères de sélection

Les critères de sélection sont communiqués par la CTAMO sous forme de directives lors de l'annonce des compétitions de qualification.

3.2.2 Taille de l'équipe

La taille de l'équipe, respectivement le nombre d'équipes se qualifiant, est communiquée par la CTAMO lors de l'annonce des compétitions de qualification. Le contingent maximal par pays et par catégorie est déterminé ~~par l'organisateur~~ dans la directive "EO-Quali".

3.2.3 Financement de la participation à l'EO

Les frais de participation à l'EO sont financés par une partie des frais d'enregistrement "EO-Quali" et par les contributions des sponsors. Les éventuels frais supplémentaires sont couverts par une participation aux frais de chaque équipe.

3.3 Participants au classement par nation

Si l'organisateur organise un classement par nation, la CTAMO désigne les participants suisses ou délègue la décision au(x) responsable(s) de l'équipe.

4 CHAMPIONNAT DU MONDE JUNIOR OPEN AGILITY (JOAWC)

4.1 Éligibilité JOAWC

~~Sont autorisés à participer au JOAWC les conducteurs de chiens qui sont en~~

~~sont domiciliés en Suisse ou au Liechtenstein et membres d'une section locale de la SCS ou d'un club de race de la SCS~~

Le chien doit remplir les conditions requises par le règlement suisse d'agility (licence suisse valable, livret de performances valable).

~~Seules les équipes inscrites (chien et maître chien) peuvent participer au JOAWC. Comme les participants du Liechtenstein sont affiliés à la SCS, les mêmes droits et obligations s'appliquent à eux.~~

Les classes d'âge sont définies dans la directive "Junior Open Agility World Championship".

~~Les enfants et les jeunes peuvent participer dans les catégories d'âge suivantes :~~

~~Enfants : ——— moins de 15 ans~~

~~Jeunes : ——— entre 15 et 18 ans~~

~~Un conducteur de chien peut participer au JOAWC avec deux chiens au maximum.~~

4.2 Procédure de sélection (éventuellement manifestations de qualification)

~~Si le nombre d'équipes inscrites dépasse le quota de départ, la qualification se fait selon les critères suivants :~~

- ~~1. — Sont directement et automatiquement placés les premiers du classement général individuel de l'événement JOAWC de l'année précédente (toujours par rapport à l'équipe)~~
- ~~2. — Sélection par performance~~

~~Pendant la période de qualification définie dans la directive "JOAWC", au moins 10 résultats doivent être obtenus, les 10 meilleurs résultats étant pris en compte dans le classement. Sont reconnus~~

~~les courses dans les disciplines agility, open et jumping. Ne sont reconnus que les résultats~~

~~l'équipe inscrite a atteint. Les listes de classement avec le nom du conducteur et du chien doivent être envoyées dans les délais comme justificatif. Le délai est réglé dans la directive "JOAWC".~~

~~Les résultats sont soumis à une clé de répartition des points définie chaque année dans la directive "JOAWC".~~

~~Les équipes ayant obtenu le plus grand nombre de points (par catégorie) sont qualifiées. En cas d'égalité de points, les classements dans les catégories supérieures sont pondérés comme suit : Classe 3, facteur 3, Classe 2 facteur 2,5, Classe 1 facteur 2, Classe A facteur 1). Si des équipes sont toujours à égalité de points, le nombre de meilleurs classements obtenus lors des manches d'agility fait foi.~~

~~Si la demande de participation au JOAWC devait augmenter de manière significative, la CTAMO a la compétence de remplacer le mode de qualification sous 3.2 par des événements de qualification similaires aux qualifications des championnats du monde et de l'EO. Dans ce cas, la même clé de répartition que pour l'OT serait appliquée.~~

La procédure de sélection est définie dans la directive "Junior Open Agility World Championship".

4.3 Inscription / Enregistrement / Frais d'inscription

Les personnes autorisées à participer doivent s'inscrire dans l'année de la manifestation, dans les délais et par écrit, auprès de la

Inscrire la direction de l'équipe junior en tant qu'équipe (chien et maître-chien).

Les délais d'inscription sont publiés en temps voulu dans le cadre de **la directive "Junior Open Agility World Championship" définie.**

Les équipes qui ne s'inscrivent pas dans les délais et les formes prescrites ne sont pas autorisées à participer à la JOAWC ou ne sont pas prises en compte pour la qualification.

~~Les frais d'inscription au JOAWC sont pris en charge par la CTAMO.~~

4.4 Taille de l'équipe

La taille de l'équipe, respectivement le nombre d'équipes qualifiées par pays et par catégorie, sera communiquée par la CTAMO immédiatement après la disponibilité des informations correspondantes dans la directive annuelle "JOAWC".

Le contingent maximum par pays et par catégorie est déterminé par l'organisateur.

4.5 Généralités

La répartition des équipes pour la compétition par équipes est effectuée par le responsable d'équipe.

Sous réserve de modifications par l'organisateur de la JOAWC.

4.6 Financement de la participation au JOAWC

Les frais de participation à la JOAWC sont financés par la CTAMO et les contributions des sponsors. Le voyage, l'hébergement et les repas sont payés par chaque participant.

5 SENIOR OPEN AGILITY WORLD CHAMPIONSHIP

5.1 Éligibilité SOAWC

Le chien doit remplir les conditions requises par le règlement suisse d'agility (licence suisse valable, livret de performances valable).

Les classes d'âge sont définies dans la directive "Senior Open Agility World Championship".

5.2 Procédure de sélection (éventuellement manifestations de qualification)

La procédure de sélection est définie dans la directive "Senior Open Agility World Championship".

5.3 Inscription / Enregistrement / Frais d'inscription

Les personnes autorisées à participer doivent s'inscrire dans l'année de la manifestation, dans les délais et par écrit, auprès de la

S'inscrire au CTAMO en tant qu'équipe (chien et conducteur).

Les délais d'inscription seront publiés en temps voulu dans le cadre de la directive "Senior Open Agility World Championship" définie.

Les équipes qui ne s'inscrivent pas dans les délais et les formes prescrites ne sont pas autorisées à participer à la SOAWC ou ne sont pas prises en compte pour la qualification.

5.4 Taille de l'équipe

La taille de l'équipe, respectivement le nombre d'équipes qualifiées par pays et par catégorie, sera communiquée par la CTAMO dans la directive annuelle "SOAWC" immédiatement après la disponibilité des informations correspondantes.

Le contingent maximum par pays et par catégorie est déterminé par l'organisateur.

5.5 Généralités

La répartition des équipes pour la compétition par équipes est effectuée par le responsable d'équipe.

Sous réserve de modifications par l'organisateur de la SOAWC.

5.6 Financement de la participation à la SOAWC

Les frais de participation à la SOAWC sont financés par une partie des frais d'inscription "SOAWC-Quali" et par d'éventuelles contributions de sponsors. Les frais supplémentaires, le voyage, l'hébergement et les repas sont payés par chaque participant.

6 APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Le règlement a été adopté lors de la DKAMO du **28.03.2024** et approuvé par le Comité central de la SCS le **xx.xx.2024** sur proposition de la CTAMO.

Le règlement entre en vigueur le **01.01.2025** entre en vigueur.

Hansueli Beer
Président de la SCS

Béat Leuenberger
Vice-président de la SCS

Peter Feer
Président de la CTAMO

Sascha Grunder
Vice-président de la CTAMO

BROUILLON